

Monter, vérifier, réceptionner, utiliser et réaliser la maintenance des échaf. de pied

Article R4323-69 du Code du travail - Arrêté du 21 décembre 2004



> Prérequis

- Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier
- Maîtriser la langue française parlée/écrite, les mathématiques élémentaires et la lecture courante de plans
- Aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.

> Durée

4 jours (soit 28 heures) minimum. 10 heures de théorie et 18 heures de pratique ajustables en fonction du niveau et du nombre de stagiaires.

> Horaires

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

> Effectif

De 3 à 8 stagiaires au maximum par formateur.

> Validation

Délivrance une attestation de compétence.

> Modalités d'évaluation

QCM et cas pratique en contrôle continu.

> Compétences

Formateur certifié INRS et qualifié en prévention des risques professionnels.

> Moyens

Salle de cours, vidéo-projection, échafaudages de pied certifiés NF, à cadres ou multidirectionnel et divers matériels pédagogiques.

> Handicap

Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements

Objectifs de la formation :

- > Se situer et être acteur de la prévention des risques
- > Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- > Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied
- > Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Les intervenants sur échafaudages sont fortement exposés au risque de chutes de hauteur. Pour s'en protéger, des compétences indispensables sont nécessaires. Celles-ci sont définies par la CNAMTS et l'INRS dans des référentiels.

Public :

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour :

- **Monter, démonter un échafaudage de pied** de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage ;
- **Réaliser les vérifications** de ces échafaudages montés par l'entreprise ;
- **Prévoir, commander et réceptionner une prestation** de mise à disposition d'un échafaudage.

Contenu de la formation :

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

- Les enjeux de la prévention et les rôles et responsabilités des différents acteurs
- Signaler les situations dangereuses, communiquer et rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation, le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel)
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- Le cadre réglementaire des vérifications et les responsabilités qui en découlent
- Les examens « d'adéquation », « de montage et d'installation » et de « l'état de conservation »
- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation et rédiger le PV et le compte-rendu
- Assurer la maintenance de l'échafaudage

Cas pratiques et mises en situation

- Montage et démontage d'un échafaudage de pied
- Réalisation des différents examens d'un échafaudage de pied.
- Rédaction d'un PV et d'un compte-rendu de réception

Finalité de la formation :

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages avec « console », « porte à faux », « poutre de franchissement, » et « levage de charge par potence »

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Réceptionner l'échafaudage avant utilisation, assurer la maintenance de l'échafaudage et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.